

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-juin,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	8 + 8	16
Total des voix : 19		

Etaient présents :

5 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Philippe MARANGES** (Castellane) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) et **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentant de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Georges BOTELLA**

Date de convocation
07/06/2024

Délibération
n°24_06_B4_01

Ont donné pouvoir :

7 porteurs d'1 voix : **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) à Christophe BIANCHI ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aups) à Philippe MARANGES ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Antoine FAURE** (Aups) à Georges BOTELLA ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Bernard CLAP ; **Bernard MAGNAN** (Valensole) à Arlette RUIZ

1 porteur de 2 voix : **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à Jacques AVANIAN

Amélioration et adaptation de la ferme pédagogique de Valx au changement climatique

Vu le Code Général des collectivités locales

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Vu le plan de gestion des domaines de Valx et Félines

Le Domaine de Valx-Félines se situe sur la commune de Moustiers-Sainte-Marie et s'étend sur 246 ha. Il a été acquis progressivement par le Conservatoire du Littoral depuis les années 90. En 1999, le Parc naturel régional du Verdon devient gestionnaire du site pour 30 ans.

En 2014, les élus du Parc du Verdon ont affirmé leur volonté de soutenir le développement de l'agriculture sur le territoire en créant une ferme caprine pédagogique sur le domaine de Valx-Félines. Cette ferme a donc d'une part une vocation agricole (installation de jeunes éleveurs) et d'autre part une vocation pédagogique (accueil du public, éducation, sensibilisation). Elle accueille depuis 2014 des éleveurs et leur troupeau caprin. La ferme caprine est un outil performant mais quelques améliorations sont à effectuer notamment sur la fenièvre et la fromagerie. De plus dans un contexte où les ressources en eau sont sous tension, le Parc du Verdon souhaite également adapter le bâtiment et les pratiques agricoles au réchauffement climatique en permettant la collecte et la réutilisation in situ des eaux pluviales. Cette eau récupérée et retraitée pourrait alimenter les animaux et éviter l'usage d'eau issue du réseau d'eau potable.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Adaptation du bâtiment et des pratiques agricoles au réchauffement climatique et à l'optimisation des ressources en eau.
- Amélioration de l'outil agricole mis à disposition des éleveurs.

Coût total HT :58 250 €

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (80 %) :46 600 €

Autofinancement (20 %) :11 650 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le 20/06/2024, et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Le Président

Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

